

Compte rendu de la douzième réunion extraordinaire du Comité Social et Economique (CSE).

La douzième réunion extraordinaire a eu lieu le lundi 14 juin 2021 à 10h00 en présence (et en visioconférence) de :

M. Vincent PALFRAY (Directeur Général)

Mme. Frédérique ROYER (Chef comptable)

M. Philippe DESTRIEUX (Titulaire)

M. Brice HARDY (Titulaire)

Mme. Marie-Laure KHASSANI (Titulaire)

M. Christophe SCHMITT (Titulaire, Délégué syndical CFE-CGC)

A été évoqué le thème figurant à l'ordre du jour :

1- Consultation au sujet du nouveau Protocole National pour assurer la Santé et la Sécurité des salariés (applicable à compter du 9 juin 2021) :

Pour rappel, le nouveau protocole précise : « A ce titre, les employeurs fixent dans le cadre du dialogue social de proximité, un nombre minimal de jours de télétravail par semaine, pour les activités qui le permettent »

Vincent PALFRAY nous indique d'entrée sa volonté de faire revenir l'ensemble des salariés sur site 4 jours sur 5 et de ne conserver qu'une journée en télétravail. Il nous indique que cette journée sera au choix du salarié, à définir en fonction des besoins des services.

Les représentants du personnel évoquent leur surprise concernant cette volonté de répartition 4/1 car dans nos différents échanges avec la direction, nous avons plutôt discuté jusqu'à présent d'une répartition 3/2.

Christophe SCHMITT indique que dans les discussions que nous avons eues entre représentants du personnel en vue de cette réunion, nous étions plutôt partis sur une répartition 3/2 voir 2/3.

Philippe DESTRIEUX évoque la possibilité d'une reprise plus graduelle avec dans un premier temps une répartition 3/2 jusqu'au 30 juin puis un passage à 4/1 si la situation sanitaire continuait de s'améliorer.

Brice HARDY évoque le cas de salariés qui ont été pendant de longs mois en télétravail, qui viennent à peine de revenir une journée cette semaine et qui vont donc voir leur rythme de vie changer très rapidement en indiquant d'éventuels risques.

Il souhaite également pouvoir diffuser rapidement aux salariés le questionnaire sur le télétravail que nous avons préparé, ce qui est accepté. Le questionnaire sera donc diffusé cette semaine.

Vincent PALFRAY nous confirme sa décision de revenir à 4 jours de travail sur site et 1 jour de télétravail de manière rapide, c'est à dire dès la semaine prochaine. Il nous indique toutefois qu'il n'y aura pas de réaménagement le 30 juin et que nous resterons dans cette proportion.

La situation sera ensuite revue à la rentrée de septembre. Il nous est également indiqué que pour les femmes enceintes, la situation pourra être adaptée.

Les représentants du personnel étant consultés mais non décisionnaires, rendent un avis à l'unanimité en précisant qu'ils auraient préféré une répartition 3/2 mais qu'une répartition 4/1 est acceptable, tout en regrettant la rapidité de sa mise en place.

Sont ensuite évoqués le maintien des gestes barrières, du port du masque, de la distanciation et de l'aération des locaux. En ce qui concerne l'aération des locaux, des tests réalisés avec des détecteurs de CO2 que nous allons commercialiser, nous ont confirmé l'importance de procéder à l'aération régulière des bureaux, ce qui est donc rappelé ici.

Concernant le service commercial, doté d'une grande salle commune et de bureaux en vis-à-vis, la direction vérifiera la possibilité que personne ne soit en face à face ou évoque en dernier ressort la mise en place d'écrans.

Par ailleurs, compte tenu de cette nouvelle donne, la direction a décidé de réduire les indemnités de télétravail, à 5€/mois dans le respect des limites des règles URSSAF.

Dernier point, le document unique devant être remis à jour compte tenu de ces nouveaux éléments, la délégation demande à nouveau qu'il lui soit communiqué.

La réunion a pris fin à 10h30